

❖ Qu'est-ce que le coaching ?

Le coaching est un **accompagnement personnalisé**, visant à développer l'**autonomie**, et la performance de la personne accompagnée grâce à des prises de consciences de ses propres ressources (compétences, valeurs, motivations, personnalité ...), mais aussi de ses freins.

En fonction des besoins, des apports opérationnels de compétences ont lieu (en management, communication ...)

Des outils de connaissance de soi sont proposés au cas par cas (par exemple : test DISC Arc En Ciel)



❖ Le cadre de référence Oriens

Oriens pratique le coaching professionnel **systemique**, la prise en compte du « système » dans lequel évolue la personne.

Le cadre de référence principal est celui de l'analyse transactionnelle, qui permet, des prises de consciences rapides et durables.

❖ Les règles éthiques et déontologiques

Votre Coach Oriens a été formé au coaching et est certifiée.

Il s'engage au respect :

⇒ Du secret professionnel

⇒ Du client, de la personne et de ses choix.

⇒ De la finalité du coaching : développer l'autonomie de la personne afin qu'elle assume pleinement ses choix, et les solutions trouvées.

Le donneur d'ordre s'engage à respecter la confidentialité des échanges entre le coach et le coaché.

La liberté d'engagement : le coaché est libre d'accepter ou non cette modalité d'accompagnement, ainsi que son coach.

❖ Quand se faire coacher ?

=> **prise d'un nouveau poste** le coach vous accompagnera dans cette nouvelle prise de fonction afin que celle-ci soit la plus efficace et réussie possible.

=> **réorganisation de votre service/entreprise ou fusion avec une entité**, nouvelle organisation, nouveaux objectifs, nouvelle équipe... Le coach sera à vos côtés pour appréhender au mieux le changement.

=> **développement de vos compétences** : leardership, communication interpersonnelle, gestion des conflits, etc.

Contact

Charlotte Debacker

06.62.89.16.39

c.debacker@oriens-solutions.com

Coaching Individuel

« Déroulé type »



En amont « **La prise de contact** »

Premier rendez-vous gratuit et sans engagement entre le coach et la personne accompagnée.

- Présentations mutuelles
- Présentation par le coach des règles éthiques et déontologiques
- Réponse aux questions

Après réflexion du futur coaché il fait le choix de s'engager ou non dans la démarche (liberté d'engagement)



Etape 1 : « **Le Cadrage** »

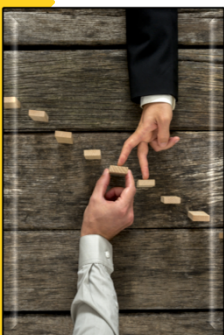
Le coaching débute par un entretien de "Cadrage" en présence de la personne accompagnée et de son manager (le cas échéant) au cours duquel :

- Les objectifs opérationnels sont co—définis
- Les moyens d'accompagnement sont précisés: tests éventuels, nombre, fréquence, modalités et durées des séances
- Un contrat tripartite est rédigé et signé.



Etape 2 : **L'accompagnement** :

- A partir des éléments établis en étape 1; déroulement des séances de coaching.
- Un objectif opérationnel est défini en début de chaque séance.
- L'accompagnement dure en moyenne entre 6 et 10 séances de 2 heures.
- Idéalement les séances ont lieu à l'extérieur de l'entreprise.



Etape 3 : **Le bilan**

- A l'issue du coaching, une réunion de bilan est effectuée entre, le coaché, son manager et le coach.
- L'objectif est d'évaluer l'atteinte des objectifs initiaux, et d'envisager l'après afin d'inscrire l'action dans le temps.
- Au besoin, une réunion de suivi peut être proposée, ou demandée par le client en cours d'accompagnement